
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 07 NOV 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.00510 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de sept (07) élèves Animateurs des Affaires Culturelles, session 2019.

Ce sont :

ANIMATEURS DES AFFAIRES CULTURELLES

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	BARRO SOUMAILA	002680	B2221187	08/03/91
2	DRABO TORO BRUNO	002657	B5683823	14/10/90
3	KOALA JEAN-BOSCO	003369	B6232987	31/12/84
4	MOYENGA AMELIE	001274	B4669214	31/12/94
5	NEYA AMANDINE	003101	B8807944	09/07/95
6	OUEDRAOGO WENDNEDONDÉ JACQUES AYMAR	003506	B5368020	13/09/93
7	OUEDRAOGO WENDYAM NAFISSATOU	000945	B2903911	20/10/92
8	OUEÐRAOGO MIKNAM FRANCIS	004003	B7819008	28/05/99
9	TRAORE MARIAME	003191	B5523312	31/12/96
10	ZIDA ALEXIS	003241	B1704043	28/03/92

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

ANIMATEURS DES AFFAIRES CULTURELLES

Pour le Ministre et par délégation,

Secrétaire Général



Soulaymane LENGANE